Accusé de réception en préfecture 079-257900670-20160718-2016-07-07-DE Date de télétransmission : 19/07/2016 Date de réception préfecture : 19/07/2016

Syndicat mixte d'action pour l'expansion de la Gâtine

46, boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay Tél. 05 49 64 25 49 pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Identifiant C7/2016-07-07

Comité syndical 18 juillet 2016 – Parthenay

L'An Deux Mille Seize le dix huit juillet à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Olivier Cubaud a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11 juillet 2016 Pouvoirs :

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 13 titulaires / 31 suppléants

Présents: 18 titulaires / 0 suppléant Votants: 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants des titulaires absents	Autres suppléants présents
Val d'Egray	EVRARD Elisabeth,	LEMAITRE Thierry, MORIN Joël		
Gâtine-Autize	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, RIMBEAU Jean-Pierre	BASTY Jean-Pierre, GUERIT Jean-Philippe		
Pays-Sud- Gâtine	CHAUSSERAY Francine	BARANGER Johann, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal		
Parthenay- Gâtine	BELY Françoise, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé- Loïc, CORNUAULT Véronique, GILBERT Véronique, De TALHOUET ROY Hervé		
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	COIFFARD Jean-François		

Adhésion au service optionnel Retraites CNRACL du CDG 79

L'article 24 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de Gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission d'un Centre de Gestion se limite au contrôle des dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire les dossiers CNRACL à la place des collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le CDG79 pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

-	l'immatriculation de l'employeur :	25 € le	dossier
-	l'affiliation :	13 € le	dossier
	la demande de régularisation de services :		
-	la validation des services de non titulaire :	33 € le	dossier
-	le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	48 €le	dossier
-	la liquidation des droits à pension :		
	* pension vieillesse normale :	48 €le	dossier
	* pension/départ et/ou droit anticipé(s) :	57 €le	dossier

- rendez-vous personnalisé au CDG :
 - * estimation de pension, étude des droits, conseils... : 35 € le rdv et/ou la simulation

A noter : la dite convention ne donne lieu à facturation par le CDG que si le SMAEG utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention préalable ;

La convention débuterait le 1^{er} août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Comité syndical valide cette proposition d'adhésion du Centre de Gestion et autorise le Président à signer la convention afin de pouvoir bénéficier du service optionnel du service Retraites CNRACL pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme Le Président Didier GAILLARD